

PREFET DE LA REGION LANGUEDOC-ROUSSILLON

Direction régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement
Languedoc-Roussillon

Service Aménagement

Division Évaluation Environnementale

Réf. Chr : *EB/NL 518/13*

Nos réf. : 2013 - 000745

Affaire suivie par : Emmanuelle BARETJE

emmanuelle.baretje@developpement-durable.gouv.fr

Tél. 04 34 46 66 90

Montpellier, le **19 SEP. 2013**

Le Préfet de la Région Languedoc-Roussillon,

à

Monsieur le Président du Conseil Général
Conseil Général de l'Aude
Pôle Aménagement Durable
Direction de l'Economie et du Développement
Territorial
Service des Politiques Economiques et
Contractuelles
Allée Raymond Courriere
11855 CARCASSONNE Cédex 9

Information relative à l'absence d'observations de l'autorité environnementale

**Projet d'Aménagement Foncier Agricole et Forestier des communes de Tuchan et Paziols (11)
déposé par la Commission intercommunale de l'aménagement foncier**

Par courrier reçu le **16/07/2013**, vous m'avez transmis pour avis de l'autorité environnementale, le projet d'Aménagement Foncier Agricole et Forestier des communes de Tuchan et Paziols (11) déposé par la Commission intercommunale de l'aménagement foncier.

En application de l'article R.122-7 II du code de l'environnement, je vous informe de l'absence d'observations émises dans le délai de 2 mois à compter de la réception du dossier.

La présente information devra figurer dans le dossier soumis à enquête publique ou toute autre forme de consultation du public. Elle devra être rendue publique sur le site internet de l'autorité qui prend la décision d'autorisation du projet et fait l'objet d'une publication sur le site internet de la DREAL.

Pour le Préfet et par délégation,

L'Adjoint au Chef du Service Aménagement


Frédéric DENTAND

Horaires d'ouverture : 8h30-12h30 / 13h30-17h30
Tél. : 33 (0) 4 34 46 64 00 – fax : 33 (0) 4 67 15 68 00
520 allées Henri II de Montmorency
34064 Montpellier cedex 02